



HAF Audit & Conseil
Membre de Crowe Horwath International

HAF Audit & Conseil,

**Membre du réseau
Crowe Horwath International**

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice clos le 30 septembre 2016

Publié sur le site www.horwath.fr

En application des dispositions de l'article R.823-21 du code de commerce

A jour au 15 décembre 2016

Sommaire

1	INTRODUCTION	3
2	PRESENTATION DU CABINET.....	4
2.1	Description du cabinet.....	4
2.2	Gouvernance du cabinet.....	4
3	PRESENTATION DU RESEAU FRANÇAIS ET INTERNATIONAL	5
3.1	Description du réseau en France	5
3.2	Description de la gouvernance du réseau en France	5
3.3	Description du réseau international.....	6
3.4	Description de la gouvernance du réseau international.....	7
4	LA GESTION DES RISQUES.....	8
4.1	L'indépendance	8
4.2	Le contrôle qualité.....	10
5	NOTRE ACTIVITE.....	10
5.1	Le chiffre d'affaires.....	10
5.2	Autres informations financières	10
5.3	Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.....	11
5.4	Liste des clients Etablissements de crédit	12
6	NOS RESSOURCES HUMAINES	12
6.1	L'équipe.....	12
6.2	Les associés	12
6.3	La formation continue	13

1 INTRODUCTION

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissement de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

C'est dans ce cadre que le cabinet HAF Audit & Conseil a établi le présent rapport de transparence. Ce rapport est établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

HAF Audit & Conseil appartient à un ensemble plus large, le réseau Crowe Horwath France, qui constitue un réseau au sens de l'article 22 du code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes. Le réseau Crowe Horwath France regroupe l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Horwath International, qui constitue également, à l'échelon mondial, un réseau tel que défini par le Code de déontologie de la Fédération Internationale des professionnels comptables (IFAC).

Les principales étapes de l'histoire d'HAF Audit & Conseil sont les suivantes

- 1997 : création de la structure juridique Horwath Audit France, filiale à 100% du cabinet Constantin Associés, dans le cadre de l'accord de représentation en France du réseau Horwath International par le cabinet Constantin Associés. Cette structure était alors intégrée à Constantin Associés et avait vocation à exercer des missions d'audit en France au service de clients liés au réseau Horwath International.
- 2007 :
 - reprise de Horwath Audit France par Marc de Prémare, ancien associé de Constantin Associés et Jean-Jacques Becouze, dans le cadre des nouveaux accords de représentation en France du réseau Horwath International (et de la fin de l'accord de représentation du réseau Horwath International par Constantin Associés à la suite du rapprochement entre Constantin Associés et Deloitte & Associés)
 - fondation du réseau Horwath Partenaires France, qui deviendra ensuite Crowe Horwath Partenaires puis Crowe Horwath France, rassemblant l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Horwath International
 - constitution du pôle audit de Crowe Horwath France, qui fédère les équipes spécialisées en audit des cabinets membres de Crowe Horwath France
- 2009 : arrivée d'Olivier Grivillers comme associé, notamment en charge du département évaluation
- 2013 : changement de dénomination sociale : Horwath Audit France devient HAF Audit & Conseil. Cette nouvelle dénomination sociale facilite la promotion de la marque Crowe Horwath et l'harmonisation de la politique de branding au niveau de l'ensemble des cabinets membres de Crowe Horwath France.
- 2014 : arrivée de Pierre-Antoine Auger comme associé, notamment en charge du département accompagnement comptable et fiscal.
- 2015 : création d'une filiale dédiée à l'activité de conseil en Responsabilité Sociale et Environnementale, Sustainable Metrics, membre du réseau Crowe Horwath International.

2 PRESENTATION DU CABINET

2.1 Description du cabinet

L'activité de commissariat aux comptes est exercée au travers de la structure HAF Audit & Conseil. Le cabinet est inscrit au tableau des experts-comptables de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

HAF Audit & Conseil est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €. Son siège social est situé 15 rue de la Baume, 75008 Paris. Le cabinet exerce également son activité dans son établissement situé au 85 rue Edouard Vaillant 92300 Levallois Perret.

Le capital est détenu indirectement via la société holding Etoile Audit & Conseil, à plus de 75% par les associés, inscrits en tant que commissaires aux comptes :

- Marc de Prémare
- Olivier Grivillers
- Pierre-Antoine Auger

Tous les associés personnes physiques sont diplômés de l'enseignement supérieur, Experts-comptables et Commissaires aux comptes et ont réalisé une part significative de leur parcours dans des grands cabinets internationaux.

L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.horwath.fr

2.2 Gouvernance du cabinet

La gérance d'HAF Audit & Conseil est assurée conjointement par Marc de Prémare, Olivier Grivillers et Pierre-Antoine Auger, qui sont cogérants majoritaires de HAF Audit & Conseil.

Le conseil de gérance se réunit au moins deux fois par mois et autant de fois que la situation l'exige pour :

- Prendre de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement interne du cabinet
- Matérialiser les décisions d'acceptation de nouveaux mandats
- Valider les projets d'opinion qui seront émises sur les dossiers sensibles

3 PRESENTATION DU RESEAU FRANÇAIS ET INTERNATIONAL

3.1 Description du réseau en France

HAF Audit & Conseil est membre du réseau Crowe Horwath France, qui rassemble l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Horwath International.

Crowe Horwath France est l'un des acteurs principaux de l'audit et de l'expertise comptable en France. Les chiffres clés pour 2015 sont les suivants:

- 1 000 personnes dont 120 associés
- 102 millions d'euros de chiffre d'affaires
- Un réseau national de 64 bureaux

Tous les cabinets membres sont inscrits à l'Ordre des Experts-comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes. Les cabinets membres sont indépendants sur le plan capitalistique et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts comptables et des commissaires aux comptes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.crowehorwath.net/fr

3.2 Description de la gouvernance du réseau en France

Crowe Horwath France est une association qui a pour organes de gouvernance un conseil d'administration où chaque cabinet est représenté, tous associés des entités du réseau, et d'un bureau de 7 membres choisis parmi ceux-ci.

Les membres du bureau de Crowe Horwath France sont les suivants :

- Président : Christophe Rocard
- Communication : Arnaud Devoucoux
- Conseil et nouveaux métiers : Pascal Blandin
- Expertise-comptable : Antoine Butrot
- National Liaison Partner : Sébastien Bertrand
- Audit : Jean-Luc Flabeau
- Trésorier : Jean-Charles François

- Associés en charge des relations internationales :
 - Christian Laplane : Audit, Corporate Finance et Risk Consulting
 - Stéphane Bernard-Migeon : Expertise-Comptable et Fiscalité

L'animation est assurée par Julien Benatar, délégué général, et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit – EIP. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le réseau et constitue un lieu d'échange.

Plus généralement, l'association Crowe Horwath France est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres et de mettre en œuvre la politique de contrôle qualité,

- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt au niveau français,
- de mettre en œuvre l'ensemble des politiques communes à l'ensemble des cabinets membres, notamment :
 - en matière de méthodologie, d'échanges techniques et de mise en œuvre de lignes de services transversales
 - en matière de politique de communication et de charte graphique
 - en matière de prospection et de réponses aux appels d'offre
- d'assurer la liaison avec Crowe Horwath International.

3.3 Description du réseau international

Le réseau Crowe Horwath International est l'un des acteurs majeurs de l'audit à l'échelon mondial. Il a connu une croissance régulière et soutenue tout au long des années 2000 et se situe actuellement au 9^{ème} rang mondial.

Il est représenté dans 128 pays. Les membres du réseau sont des cabinets de premier plan dans leurs pays respectifs, se situant le plus souvent parmi les dix premiers acteurs locaux.

La carte ci-dessous détaille l'implantation des bureaux du réseau :



Les chiffres clés sont les suivants :

Au 31 décembre 2015			
Cabinets membres	205	Pays	130
Associés & Equipes	33 200	Associés	3 700
Chiffre d'affaires : 3.5 Milliards \$			

Les deux lignes de service principales du réseau sont :

- l'audit & l'expertise-comptable qui représentent 45 % du chiffre d'affaires ;
- la fiscalité qui représente 24 % du chiffre d'affaires.

Crowe Horwath International bénéficie d'une réputation irréprochable due à la qualité technique de ses prestations. Un grand nombre d'associés sont impliqués au plus haut niveau dans les instances professionnelles de leurs pays respectifs ainsi que dans les instances internationales. Les cabinets membres du réseau audient plus de 600 sociétés cotées à travers le monde.

Sur le plan de la doctrine professionnelle, Crowe Horwath International est qualifié de réseau selon la définition de la Fédération Internationale des Professionnels Comptables (IFAC). La méthodologie, le contrôle des conflits d'intérêts et la déontologie sont donc gérées à l'échelon du réseau mondial avec des bases de données appropriées, en particulier pour l'ensemble des audits transnationaux.

Crowe Horwath International est membre du «Forum of Firms» qui est un comité de la Fédération Internationale des Professionnels Comptables (IFAC). Ce comité restreint rassemble une vingtaine de réseaux qui constituent les principaux acteurs de l'audit au plan mondial. Les membres du « Forum of Firms » s'engagent à respecter l'ensemble des normes établies par ce comité en matière de normes d'audit, de déontologie et de contrôle qualité pour les audits transnationaux qu'ils mettent en œuvre.

Les services apportés aux clients en matière de fiscalité constituent une gamme complète en la matière.

Les lignes de services stratégiques spécialisées qui sont également développées de manière transversale à l'échelon mondial au sein du réseau représentent 29 % du chiffre d'affaires et sont les suivantes :

- Corporate Finance (Transaction Services & Valuation) ;
- Risk & Management consulting ;
- Horwath HTL (consulting spécialisé Hôtellerie, Tourisme et Loisirs).

Des informations complémentaires sont disponibles sur <http://www.crowehorwath.net>

3.4 Description de la gouvernance du réseau international

La structure juridique du réseau Crowe Horwath International est classique pour ce type d'organisation et comparable à celle des autres réseaux mondiaux. Crowe Horwath International est une association de droit suisse qui regroupe des cabinets qui restent indépendants sur le plan capitalistique.

Crowe Horwath International est dirigé par un conseil d'administration (Board) de 11 personnes, tous associés de cabinets membres :

- M. Charles Allen (Etats-Unis d'Amérique) (Co-Président du conseil d'administration)
- M. Yang Jian Tao (Chine) (Co-Président du conseil d'administration)
- M. Kevin McGrath (Etats-Unis d'Amérique) (Directeur général)
- M. Jim Powers (Etats-Unis d'Amérique)
- M. David Mellor (Grande Bretagne)
- M. Christophe Rocard (France)
- M. Jorge Castelblanco (Colombie)
- M. Vijay Thacker (Inde)
- Mme Mok Wai Ling (Malaisie)
- M. Kuang (KH) Hui (Singapour)
- M. Spiro Paule (Australie)

Les équipes de coordination centrale du réseau sont basées à New York et sont relayées par trois directions régionales (Amériques, Europe-Moyen Orient-Afrique , Asie-Pacifique). Elles mettent en œuvre l'ensemble de la conduite unifiée du réseau et notamment le contrôle qualité, la méthodologie, la communication et la coordination des lignes de services transversales et les relations avec les cabinets membres.

Une direction de l'audit et des risques est spécialement chargée de la politique qualité, du déploiement de la méthodologie d'audit et de la vérification de l'absence de conflits d'intérêts. Cette direction est placée depuis 2010 sous la responsabilité de Monsieur David Chitty, qui exerçait une fonction similaire dans l'un des principaux cabinets d'audit au Royaume-Uni. Elle a pour vocation de s'assurer que les membres du réseau international mettent en place des politiques et des procédures qui soient conformes avec les standards d'audit internationaux, qui visent à promouvoir un processus d'amélioration permanente de la qualité des audits. La direction de l'audit veille en particulier à ce que l'ensemble des normes spécifiques en matière d'audit transnational, promulguées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables (« International Federation of Accountants » ou « IFAC ») soit respectées. Ces normes sont retranscrites au sein du manuel d'audit de Crowe Horwath International, qui est déployé au sein du réseau au sein de la plate-forme informatique Caseware International. Des contrôles qualités systématiques sont diligentés, d'une part lors de l'admission de nouveaux membres et d'autre part de manière périodique, en principe tous les 3 ans.

4 LA GESTION DES RISQUES

4.1 L'indépendance

Une charte d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet. Elle consiste à recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble du personnel, une déclaration formelle d'indépendance. Ce point est régulièrement abordé lors des réunions faites avec l'ensemble des collaborateurs.

Le conseil de gérance valide la rotation des signataires sur les entités d'intérêt public (EIP).

Des procédures rigoureuses d'acceptation et de poursuite des clients et des missions, fondement de la prévention des risques et de la maîtrise de la qualité ont été mises en place au sein de HAF Audit & Conseil. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts

potentiels et aux situations où la sauvegarde de l'indépendance pourrait être menacée. L'acceptation des missions est formalisée dans un document signé par les membres du conseil de gérance qui a, au préalable, confirmé que les règles d'indépendance sont respectées sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.

Chaque année, le maintien d'une mission ou d'un mandat fait l'objet d'une telle procédure garantissant qu'aucun fait nouveau n'est intervenu et, qu'en conséquence, la mission peut se poursuivre. Les membres du réseau Crowe Horwath France exécutent la même procédure d'acceptation et de poursuite des clients et des missions.

4.2 Le contrôle qualité

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

- d'une part au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et d'expertise comptable ;
- et d'autre part par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers en suivant notamment les normes mises en place par le réseau auquel nous appartenons.

Pour ces raisons nous avons conçu notre système qualité en tendant vers les principes édictés dans la norme internationale IASQC1 et en application de la charte qualité du réseau Crowe Horwath France.

Notre système qualité est matérialisé dans un manuel qualité qui formalise nos politiques dans les domaines suivants :

Ressources humaines – Recrutement – Formation – Systèmes d'information – Documentation – Suivi de l'activité – Qualité – Déontologie, Acceptation et maintien de la mission – Normes, méthodologie et outils d'exécution de la mission – Revue indépendante

Des contrôles qualité sont diligentés par le réseau Crowe Horwath France ou par Crowe Horwath International afin de s'assurer du respect de la charte qualité.

Conformément à la réglementation applicable à notre profession, nos cabinets font régulièrement l'objet d'un contrôle qualité de la part de nos autorités de tutelle. Au cours de l'année 2016, HAF Audit & Conseil a bénéficié d'un contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Toutes les informations concernant le Haut Conseil du commissariat aux comptes sont publiquement accessibles sur son site à l'adresse : www.h3c.org

5 NOTRE ACTIVITE

5.1 Le chiffre d'affaires

Les cabinets membres de Crowe Horwath International ont réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 3.5 milliards de dollars. Le chiffre d'affaires des cabinets membres de Crowe Horwath France en 2015 s'élève à 102 millions d'Euros.

Le chiffre d'affaires d'HAF Audit & Conseil, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élève à 3,3 millions d'euros. L'activité d'audit légal représente 39 % du montant total des honoraires de notre cabinet, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable et de conseil, notamment les activités de notre département Corporate Finance (Expertise Indépendante, Evaluation, Transaction services).

5.2 Autres informations financières

Le niveau de rentabilité et de fonds propres de notre structure sont des éléments déterminants qui permettent de garantir son indépendance.

Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique régulier afin de s'assurer de cette indépendance économique. Aucun client ne représente une part significative du chiffre d'affaires.

5.3 Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé

HAF Audit & Conseil effectue une mission de contrôle légal dans les entités suivantes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé :

- Guerbet S.A (Euronext Paris - compartiment B)

Les principaux mandats de commissariat aux comptes des cabinets membres du réseau Crowe Horwath France dans des sociétés dont les titres sont admis à la cotation sur un marché réglementé sont les suivants :

- DBV technologies (Euronext Paris – Compartiment C)
- Guerbet (Euronext Paris - compartiment B)
- Hermès International (Euronext Paris - compartiment A)
- NSC Groupe SA (Euronext Paris – Compartiment C)
- Passat (Euronext Paris – Compartiment C)
- Théolia (Euronext Paris – Compartiment C)

HAF Audit & Conseil effectue une mission de contrôle légal dans les filiales françaises des entités étrangères suivantes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé étranger :

- Axis Communications (Suède)
- Azkoyen (Espagne)
- Belden, Inc (Etats-Unis d'Amérique)
- Babcock & Wilcox Enterprises Inc (Etats-Unis d'Amérique)
- Canon Inc (Japon)
- Leggett & Platt (Etats-Unis d'Amérique)
- Minersa (Espagne)
- Phoenix Solar (Allemagne)
- Richardson Electronics (Etats-Unis d'Amérique)

Par ailleurs, HAF Audit & Conseil exerce une part significative de son activité dans le cadre d'expertise indépendante. Six missions d'expertise indépendante au sens du Titre VI Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ont été réalisées par le cabinet HAF Audit & Conseil au cours des 24 derniers mois, HAF Audit & Conseil ayant réalisé :

- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la société Phenix Systems initiée par 3D Systems Europe LTD (Novembre 2016, Etablissement présentateur : Alentra).
- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la société Les Nouveaux Constructeurs initiée par Premier Investissement (Octobre 2016, Etablissement présentateur : Portzamparc).
- la mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire visant les actions de la société Piscines Groupe GA initiée par la société GA Finances (Septembre 2016, Etablissement présentateur : Swiss Life Banque Privée) ;

- la mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Echange Simplifiée initiée par la société Marie Brizard Wine and Spirit visant l'ensemble de ses bons de souscription d'actions en circulation (Décembre 2015, Etablissement présentateur : Rothschild & Cie) ;
- la mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée portant sur les actions de Foncière Des Murs initiée par la société Foncière Des Régions (Mars 2015, Etablissement présentateur : BNP Paribas Corporate & Institutional Banking) ;
- la mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée portant sur les actions de la société Banque de la Réunion initiée par BPCE International & Outre-Mer (Mars 2015, Etablissement présentateur : Natixis).

5.4 Liste des clients Etablissements de crédit

HAF Audit & Conseil n'effectue aucune mission de contrôle légal dans des entités constituant un établissement de crédit.

Les principaux mandats de commissariat aux comptes des cabinets membres du réseau Crowe Horwath France dans des établissements de crédit sont les suivants :

- Alsabail
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou
- La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque
- Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie

6 NOS RESSOURCES HUMAINES

6.1 L'équipe

Au plan international, Crowe Horwath International compte 33 200 collaborateurs.

L'effectif du réseau en France s'élève à 1 000 collaborateurs et associés.

HAF Audit & Conseil fait partie du pôle audit parisien de Crowe Horwath France qui rassemble plus de 90 professionnels dédiés à l'audit au sein des structures parisiennes du réseau Crowe Horwath France.

6.2 Les associés

Crowe Horwath International compte 3 700 associés.

Crowe Horwath France compte 120 associés, dont 13 associés au sein du pôle audit parisien.

Notre cabinet compte 3 associés personnes physiques, tous inscrits en tant que commissaires aux comptes :

- Marc de Prémare
- Olivier Grivillers
- Pierre-Antoine Auger

La rémunération des associés est composée essentiellement d'une partie fixe qui peut être complétée par une part variable ou par un dividende.

6.3 La formation continue

HAF Audit & Conseil établit annuellement son plan de formation. Celles-ci sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs. Le responsable de la formation s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions. Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du réseau Crowe Horwath International et Crowe Horwath France.

Les associés respectent les dispositions légales en matière de formation professionnelle continue liées à leur inscription en tant que Commissaires aux Comptes.

Paris, le 15/12/2016

Marc de Prémare
Associé Gérant



Oliviers Grivillers
Associé Gérant



Pierre-Antoine Auger
Associé - Gérant



